

PLU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL HABITAT - DÉPLACEMENTS Communauté de Communes MILLAU GRANDS CAUSSES

> 5.1.b.Plan de zonage de la commune de COMPEYRE Planche globale

Elaboration du PLUi-HD prescrite le 1er juillet 2015 Elargissement du périmètre d'études du PLUi-HD prescrit le 14 juin 2017 PLUi-HD arrêté le 04 juillet 2018 PLUi-HD approuvé le

















	Limite de zone
0.A.	Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
	Espace Boisé Classé
3	Emplacement réservé
ERMS1	Emplacement Réservé de Mixité Sociale (au titre de l'article L151-41 du Code de l'Urbanisme)
SMS 1	Servitude de Mixité Sociale (au titre de l'article L151-15 du Code de l'Urbanisme)
	Alignement possible

Espace naturel à préserver pour motif d'ordre écologique (au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme)

Parc et jardin à protéger (au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme)

Buissière à préserver (au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme) **Arbre remarquable isolé à protéger** (au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme)

•••• Alignement d'arbre d'intérêt à protéger (au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme) Ripisylves à pérenniser (au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme)

Haies à pérenniser pour motif d'ordre écologique et de gestion du ruissellement (au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme) Sentier piétonnier à conserver (au titre de l'article L151-38 du Code de l'Urbanisme)

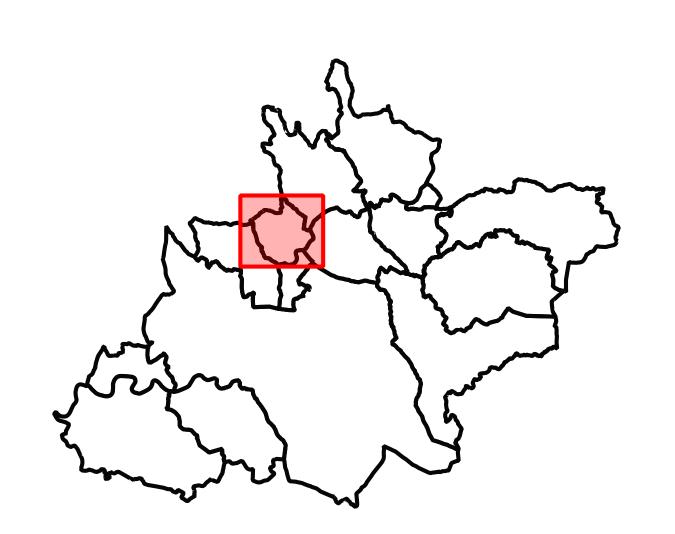
Espace à protéger pour motif d'ordre paysager (au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme) Bâtiment à protéger (au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme)

Elément bâti singulier à protéger (au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme) Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination en zone A et N

(au titre de l'article L151-11 du Code de l'Urbanisme) Marge de recul d'implantation des constructions vis-à-vis de l'axe des routes départementales hors agglomération

Zone de prudence des lignes à haute tension (100m) (Ligne à haute tension 63 kV)

Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés ® 2017



1 km

